Certifié conforme par le président

# FIDUCIAIRE CHAFII AUDIT

Société par actions simplifiée unipersonnelle
d'expertise comptable
Au capital de 1 005 euros
Siège social : 77 Quai du Maréchal Joffre
92400 COURBEVOIE
SIREN : 817 440 555 RCS Nanterre

---

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

**DU 13 FEVRIER 2026**

L'an deux mille vingt-six

Le treize Février à 10h00,

Au siège de la société **FIDUCIAIRE CHAFII AUDIT** : 77 Quai du Maréchal Joffre – 92400 COURBEVOIE.

L'actionnaire unique de la société **FIDUCIAIRE CHAFII AUDIT** s'est réuni en assemblée générale extraordinaire sur convocation de la présidence.

Est présent :

HOLDING ALLIANCE

Représentée par Monsieur Nima CHAFII GOLPAYEGANI.....1 005 actions

**Total des actions .....1 005 actions**

**Total des actions présentes ou représentées : 1 005 actions sur les 1 005 actions composant le capital social**.

En vertu de pouvoirs annexés au présent procès-verbal.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Nima CHAFII GOLPAYEGANI, actionnaire et président.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article 36 du décret du 23 mars 1967 ont été adressés aux actionnaires et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :



NC

- **Cession des actions de la HOLDING ALLIANCE à la HOLDING FIDUCIAIRE CHAFII**

Après échange de vues et personne de demandant plus la parole, le Président met aux voix la résolution figurant à l'ordre du jour.

**PREMIERE RESOLUTION**

**LA SASU HOLDING ALLIANCE** décide de céder les la totalité de ces actions - 1 005 actions qu'il détient dans la société **FIDUCIAIRE CHAFII AUDIT** à la **SAS HOLDING FIDUCIAIRE CHAFII**.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

**DEUXIEME RESOLUTION :**

L'article 7 des statuts est ainsi modifié.

**ARTICLE 7 : CAPITAL SOCIAL**

- **Suite au PV AGE de cession des parts en date du 13 Février 2026, la composition du capital social devient comme suit :**

HOLDING FIDUCIAIRE CHAFII

Représentée par Monsieur Nima CHAFII GOLPAYEGANI .....1 005 actions

**Soit un total de .....1 005 actions**

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

**TROISIEME RESOLUTION :**

L'assemblée des actionnaires confèrent tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du présent procès-verbal en vue d'effectuer toutes formalités légales.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11 heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'actionnaire

**HOLDING ALLIANCE**
**Représentée par Monsieur Nima CHAFII GOLPAYEGANI**
Actionnaire & Président

